



29 janvier 2018

**Publication du Groupe de travail sur la transparence et  
l'établissement de rapports**

Chers collègues,

Au cours de la Troisième Conférence des États Parties (CEP3) au Traité sur le commerce des armes, tenue à Genève du 11 au 15 septembre 2017, les États Parties ont adopté les termes de référence pour un groupe de travail permanent sur la transparence et l'établissement de rapports (ci-après : WGTR), et approuvé un vaste mandat pour le WGTR pour la période allant de la CEP3 à la CEP4. Les coprésidents ont élaboré ce mandat dans un **plan de travail initial** annexé à cette lettre.

La première réunion du WGTR aura lieu à Genève le 7 mars 2018.

Afin de permettre aux participants du WGTR de bien se préparer en vue de cette réunion et d'assurer une discussion structurée et efficace, les coprésidents ont préparé deux documents qui sont également annexés à cette lettre.

Un **document introductif** donne un aperçu des propositions passées et des discussions relatives à chaque partie du mandat, présente des éléments de discussion et soumet un certain nombre de propositions aux participants du WGTR.

Le document introductif est complété par une **liste de questions indicatives** que les participants au WGTR sont encouragés à utiliser en cas d'interventions pendant la réunion ou pour des réponses écrites qu'ils devront éventuellement fournir aux coprésidents avant la réunion.

En fonction de la contribution des participants au WGTR avant et pendant la première réunion, les coprésidents identifieront dans leur rapport les livrables potentiels qui pourraient servir de base à une ou plusieurs recommandations à la CEP. Ces recommandations serviront de base aux travaux supplémentaires pouvant être effectués tout au long du processus préparatoire jusqu'à la CEP4.

À cet égard, les coprésidents encouragent vivement les participants au WGTR à faire part de leurs points de vue lors de la discussion qui englobera toutes les parties du mandat du WGTR. En ce qui concerne l'échange des leçons apprises sur le plan national, les coprésidents exhortent en particulier les États Parties qui n'ont pas encore (complètement) respecté leurs obligations en matière d'établissement de rapports à préciser les obstacles les ayant empêchés d'effectuer leurs rapports.

Les participants qui souhaitent apporter leurs contributions avant la réunion sont invités à les envoyer directement aux coprésidents ([gmichel@sre.gob.mx](mailto:gmichel@sre.gob.mx) et [tom.nijs@vlaanderen.be](mailto:tom.nijs@vlaanderen.be)) avant le 21 février 2018.

Cordialement,

**Guillaume Michel**

**Tom Nijs**

**Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports**